

Image not found or type unknown



Pension alimentaire peut'on la verser a l'enfant

Par **louloute017**, le **16/09/2009** à **16:28**

Bonjour, mon mari est divorcé et a 2 enfants et verse une pension alimentaire à son ex femme son aînée qui a 16 ans et demi a quitté le domicile de la mère pour s'installer chez son petit ami (la mère vit en Charente maritime et la fille en Bretagne) la fille nous demande si on peut lui verser directement la pension alimentaire et non à sa mère en a-t-on le droit ? si oui comment peut-on procéder ? si non les démarches que l'on peut faire ? merci

Par **jeetendra**, le **16/09/2009** à **18:59**

bonsoir, la fille est mineure et officiellement est domiciliée chez sa mère, vous devez verser la pension à sa mère, à sa majorité et avec l'accord du juge aux affaires familiales vous pouvez lui verser directement la pension alimentaire, courage à vous, cordialement

Par **louloute017**, le **16/09/2009** à **19:40**

merci beaucoup de votre réponse et surtout d'avoir répondu très rapidement cordialement